

REÇU

Nous soussignés Chambre de Commerce et d'Industrie Franco-Portugaise, dont le siège social est à Paris 14^{ème} représentée par son Président Monsieur Carlos Vinhas Pereira.

Attestons par la présente avoir reçu de la société **DOLIDON PARTNERS AVOCATS** dont le siège social est à PARIS la somme de **300,00 Euros** (Trois cents Euros) représentant la cotisation pour la période du 21 août 2018 au 20 août 2019.

Fait à Paris, le 04 décembre 2018

Pour valoir et servir ce que de droit.

Carlos Vinhas Pereira

Président

